

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Ardrox 9D1B, Aerosol EA

UFI: VJ4Y-D5PT-9004-NNT0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Révélateur

Utilisation non recommandée: Autres utilisations que celles recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
Chemetall B.V.
Rijksweg 14
B – 2880 Bornem
32 (0)3 740 38 50
sds.bnl-chemetall@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum + 32 70 245 245 Numéro d'urgence international:

Téléphone: +49 180 2273-112

page: 2/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Eye Dam./Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Flam. Aerosol 1 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

Mention de Danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseil de Prudence (P	révention):
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils de prudence (Intervention):

P312 P305 + P351 + P338	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à	
	l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la	
	victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.	
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.	
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
Conseils de Prudence (Stockage):		
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température	

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P405

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la peau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: propan-2-ol, acétone

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnementsolaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

charges, composés non organiques, solvant organique

Ingrédients soumis à réglementation

acétone

Teneur (W/W): >= 30 % - < 50 % Flam. Liq. 2 Numéro CAS: 67-64-1 Eye Dam./Irrit. 2

Numéro-CE: 200-662-2 STOT SE 3 (somnolence et vertige)

Numéro d'enregistrement REACH: H225, H319, H336

01-2119471330-49 EUH066

Numéro INDEX: 606-001-00-8

propan-2-ol

Teneur (W/W): >= 7 % - < 10 % Flam. Liq. 2 Numéro CAS: 67-63-0 Eye Dam./Irrit. 2

Numéro-CE: 200-661-7 STOT SE 3 (somnolence et vertige)

Numéro d'enregistrement REACH: H225, H319, H336

01-2119457558-25

Numéro INDEX: 603-117-00-0

Amines, N-tallow alkyltrimethylenedi-, ethoxylate

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

Teneur (W/W): > 0 % - < 0,1 % Numéro CAS: 61790-85-0 Acute Tox. 4 (par voie orale) Eye Dam./Irrit. 1 STOT RE (appareil digestif) 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Skin Corr./Irrit. 1B Facteur M - aigüe: 10

Facteur M - chronique: 1 H314, H302, H410, H372

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Eloigner la victime de la zone de danger. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon et rincez abondamment. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à fond avec de l'eau, secours médical. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, étourdisssement, irritation cutanée, vertige, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: iet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone

Conseil: Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le soussol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B**, **Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser une installation anti-déflagrante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: papier, acier au carbone (acier), étain (fer blanc)
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites.
Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: < 50 °C

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

67-63-0: propan-2-ol

VME 500 mg/m3; 200 ppm (TLV (BE)) VLE 1.000 mg/m3; 400 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

67-64-1: acétone

VME 1.210 mg/m3; 500 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 594 mg/m3; 246 ppm (TLV (BE)) VLE 1.187 mg/m3; 492 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

74-98-6: propane

VME 1.000 ppm (TLV (BE))

75-28-5: Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole

VLE 2.370 mg/m3; 980 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

106-97-8: butane

VLE 2.370 mg/m3; 980 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

14807-96-6: Talc

VME 2 mg/m3 (TLV (BE))

Composants avec PNEC

67-63-0: propan-2-ol

eau douce: 140,9 mg/l eau de mer: 140,9 mg/l

libération sporadique: 140,9 mg/l station d'épuration: 2251 mg/l sédiment (eau douce): 552 mg/kg sédiment (eau de mer): 552 mg/kg

sol: 28 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 160 mg/kg

67-64-1: acétone

eau douce: 10,6 mg/l eau de mer: 1,06 mg/l

libération sporadique: 21 mg/l sédiment (eau douce): 30,4 mg/kg sédiment (eau de mer): 3,04 mg/kg

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

sol: 29,5 mg/kg

station d'épuration: 100 mg/l

Composants avec DNEL

67-63-0: propan-2-ol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 500 mg/m3 travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 888 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 89 mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 319 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 26 mg/kg

67-64-1: acétone

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2420 mg/m3 travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1210 mg/m3, 500 ppm

travaillaver Evenasi

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 186

mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 62 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 200

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 62

mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Protection respiratoire requise si la valeur limite d'exposition (le cas échéant) risque d'être dépassée. (Filtre combiné EN 14387 Type AX-P)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: aérosol

sous pression

Couleur: blanc(he)
Odeur: caractéristique

Point de fusion:

non déterminé

début d'ébullition: > -40 °C

Inflammabilité: Aérosol extrêmement inflammable.

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Point d'éclair: -18 °C Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Valeur du pH: 8,8

(950,00000 g/l)

Viscosité, cinématique:

(20 °C)

non applicable

(40 °C)

non applicable, non déterminé

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

Solubilité dans l'eau: miscible

Pression de vapeur:

(20 °C)

non déterminé

(50 °C)

non déterminé

Densité: 0,880 g/cm3

(20 °C)

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible

Temps d'écoulement:

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter l'éclairage naturel direct.

page: 12/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Irritation en cas de contact avec les yeux. Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des dommages réversibles.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

page: 13/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B**, **Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Effets narcotiques possibles (somnolences ou vertiges).

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) No 1272/2008 et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement, mais il contient des substances dangereuses pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1950

d'identification:

Nom d'expédition des AEROSOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour nor

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1950

d'identification:

Nom d'expédition des AEROSOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour nor

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

page: 16/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: Ardrox 9D1B, Aerosol EA

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN1950

Nom d'expédition des

AEROSOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG		IMDG		
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950	UN number or ID number:	UN 1950	
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS	UN proper shipping name:	AEROSOLS	
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	Transport hazard class(es):	2.1	
Groupe d'emballage: Dangers pour	Pas applicable non	Packing group: Environmental	Not applicable no	
l'environnement:	Polluant marin: NON	hazards:	Marine pollutant: NO	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-D; S-U	Special precautions for user:	EmS: F-D; S-U	

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO	IATA/ICAO
-----------	-----------

Numéro ONU ou numéro UN 1950 UN number or ID UN 1950 d'identification: number: Nom d'expédition des AEROSOLS, UN proper shipping AEROSOLS, Nations unies: **FLAMMABLE FLAMMABLE** name: Classe(s) de danger pour 2.1 Transport hazard 2.1

page: 17/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: Ardrox 9D1B, Aerosol EA

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Un marquage l'environnement: dangereux pour l'environnement

n'est pas nécessaire

Aucun connu

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

class(es): Packing group:

Not applicable Environmental No Mark as hazards: dangerous for the environment is

needed

Special precautions

for user:

None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

page: 18/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

Teneur en VOC: 94,8 %
Teneur en VOC: 834,6 g/l
Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 28, 29, 3, 75, 40

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: AEROSOLS INFLAMMABLES Aérosols "inflammables" de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Le produit contient une substance (annexe I / annexe II) réglementée par le règlement (UE) 2019/1148 - "commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs". Cela peut entraîner des obligations pour votre entreprise conformément aux exigences légales du règlement susmentionné et des règlements d'application nationaux respectifs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources des données: REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006. CLP-Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Flam. Liq. Liquides Inflammables Flam. Aerosol Aérosols inflammables

Acute Tox. Toxicité aiguë

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .

et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.07.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 26.05.2021 Date / Première version: 13.02.2019 Produit: **Ardrox 9D1B, Aerosol EA**

(ID Nr. 30687321/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.07.2022

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la

peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.